

Onésiphore Carbonneau, écr., pour le district électoral de L'Islet ;  
 Edward Gus Porter, écr., pour le district électoral de Hastings-nord ;  
 Joseph Brunet, écr., pour le district électoral de Montréal (Saint-Jacques) ;  
 Melzar Avery, écr., pour le district électoral de Addington ;  
 Robert Beith, écr., pour le district électoral de Durham-ouest.

Sir Wilfrid Laurier présente un bill (n° 1) intitulé : " Acte relatif à la prestation des serments d'office " ; lequel est lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport du discours d'ouverture de Son Excellence et en donne lecture à la Chambre comme suit :—

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

En vous revoyant, au début de cette nouvelle session du parlement, je dois tout d'abord exprimer notre profond sentiment de gratitude envers la divine Providence pour les bénédictions qu'elle a prodiguées au Canada pendant l'année qui vient de s'écouler, et surtout pour la récolte exceptionnellement abondante dont elle a favorisé le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

On a constaté avec beaucoup de satisfaction la cordialité de l'accueil fait par toutes les classes du peuple au prince et à la princesse de Galles, lorsque, en septembre et octobre derniers, ils ont visité notre pays. Tout ce qu'il faut regretter, c'est que le peu de temps dont ils pouvaient disposer ait privé de leur visite plusieurs groupes importants de notre population. Toutefois, et c'est une grande consolation que de le savoir, Leurs Altesses Royales ont beaucoup aimé leur voyage au Canada et ont emporté de leur visite en cette partie de l'empire les plus agréables souvenirs.

L'assassinat du Président McKinley a provoqué des sympathies et des regrets universels. Bien que, par bonheur, il ne s'y soit pas encore commis de pareils crimes, le Canada est assez près des Etats-Unis pour qu'il nous soit peut-être bon de songer, avec eux et les autres nations, à faire des lois pour le juste châtement de ceux qui, de vive voix ou par écrit, incitent les fanatiques à la perpétration de ces abominables crimes.

On vous présentera le rapport du dernier recensement. Si la population n'a pas augmenté autant qu'on aurait pu s'y attendre, le développement de notre richesse et de nos divers éléments de prospérité a atteint des proportions fort satisfaisantes. Il y a aussi lieu de croire que, dans la dernière moitié de la période décennale, l'augmentation de la population a dépassé de beaucoup la moyenne de l'augmentation qui s'était produite dans les années précédentes et que, à l'avenir, elle sera beaucoup plus considérable qu'elle ne l'a été durant la période représentée par les deux derniers recensements.

La Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien ayant demandé la permission d'ajouter à son capital pour augmenter son matériel roulant et faire d'autres améliorations, de façon à pouvoir répondre aux exigences d'un trafic grandissant, mes Ministres en ont profité pour soumettre à la décision des tribunaux la question, depuis longtemps pendante, de savoir si l'Exécutif a le droit de réglementer les tarifs de la compagnie. On déposera devant vous la correspondance et les divers documents relatifs à ce point.

Vu les obstacles inattendus qu'il a subis dans une colonie sœur où il s'était proposé de faire l'essai de son système de télégraphie trans océanique sans fil, mes Ministres ont cru devoir inviter M. Marconi, l'inventeur, à poursuivre ses expériences sur la côte de la Nouvelle-Ecosse et ont profité de son passage au Canada pour entamer avec lui des négociations qui ont abouti à un arrangement d'après lequel, si l'invention est couronnée de succès comme on l'espère, le gouvernement et le peuple canadien en bénéficieront à des conditions très avantageuses, y compris la grande réduction des taux relatifs à l'envoi des dépêches transatlantiques.